



**INVITATION
 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
 DE SWISSQUOTE GROUP HOLDING SA**

4153831

Vendredi 4 mai 2018, à 10 heures 30
 (ouverture des portes à 10 heures)
 Park Hyatt Zurich, Beethoven-Strasse 21, 8002 Zurich

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion et rapport de rémunération pour l'exercice 2017

1.1 Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2017

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion qui comprend le rapport annuel, les comptes annuels de Swissquote Group Holding SA et les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2017, en connaissance des rapports de l'Organe de révision.

1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération pour l'exercice 2017

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2017 (vote consultatif), en connaissance du rapport de l'Organe de révision.

Explication : Le rapport de rémunération contient les principes relatifs à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale, les informations sur la rémunération effective pour l'exercice 2017, ainsi que, le cas échéant, leur réconciliation avec les rémunérations globales maximales approuvées lors des Assemblées générales des années antérieures. Ce vote n'a pas de caractère contraignant.

2. Utilisation du bénéfice au bilan et emploi des réserves issues d'apports de capital

Explication : Le Conseil d'administration propose de distribuer un montant total de CHF 0.90 par action, dont CHF 0.86 sous forme d'utilisation du bénéfice au bilan et CHF 0.04 sous forme de remboursement d'une partie des réserves issues d'apports de capital reconnues fiscalement.

En cas d'approbation de ces propositions, un montant brut de CHF 0.86 par action soumis à l'impôt anticipé de 35% et un montant net de CHF 0.04 par action (sans déduction de l'impôt anticipé de 35%) seront versés à partir du 11 mai 2018 (date de paiement). Le dernier jour de négoce des actions donnant droit au dividende et au remboursement est le 7 mai 2018. Les actions seront négociées « ex dividende » à partir du 8 mai 2018.

2.1 Approbation de l'utilisation du bénéfice au bilan

Proposition : Le Conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan disponible au 31 décembre 2017 soit utilisé comme suit :

Bénéfice au bilan disponible au 31 décembre 2017	CHF	179'120'089	
Fixation, pour l'exercice 2017, d'un dividende brut de CHF 0.86 par action	CHF	(13'182'226)	*
Solde reporté à nouveau	CHF	165'937'863	*

2.2 Approbation de l'emploi des réserves issues d'apports de capital (remboursement aux actionnaires)

Explication préliminaire : Le montant des réserves issues d'apports de capital s'élevait, au 31 décembre 2017, à CHF 931'356, dont un montant de CHF 653'949 est reconnu fiscalement par l'Administration fédérale des contributions.

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'utiliser une partie des réserves issues d'apports de capital reconnues fiscalement comme suit :

Réserves issues d'apports de capital reconnues fiscalement au 31 décembre 2017	CHF	653'949	
Remboursement de CHF 0.04 par action provenant de la dissolution partielle des réserves issues d'apports de capital reconnues fiscalement	CHF	(613'127)	*
Solde reporté à nouveau des réserves issues d'apports de capital reconnues fiscalement**	CHF	40'822	*

* Les montants indiqués se basent sur l'état du capital-actions au 31 décembre 2017 uniquement et peuvent varier en fonction de l'exercice de droits d'option accordés (par ex. aux collaborateurs) ou de changements dans la situation des actions propres, jusqu'au 7 mai 2018. Les actions propres ne donnent droit ni au dividende ni au remboursement.

** Le solde reporté à nouveau du total des réserves issues d'apports de capital (reconnues et non reconnues fiscalement) se monte à CHF 318'229.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition : Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2017.

4. Elections

4.1 Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'élire (respectivement de réélire), individuellement, les personnes suivantes pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- Monsieur Mario Fontana, comme membre et Président du Conseil d'administration (réélection)
- Monsieur Markus Dennler, comme membre (réélection)
- Monsieur Martin Naville, comme membre (réélection)
- Monsieur Jean-Christophe Pernollet, comme membre (réélection)
- Monsieur Beat Oberlin, comme membre (réélection)
- Madame Monica Dell'Anna, comme membre (élection)

Explication : Madame Monica Dell'Anna (née en 1971 / citoyenne suisse et italienne) est membre de la direction et responsable du secteur Business Media au sein de NZZ-Mediengruppe AG depuis 2016. Auparavant, elle a fait partie de la direction de BKW SA et a occupé différents postes à responsabilités chez Swisscom pendant plus de 10 ans. Madame Monica Dell'Anna a démarré sa carrière dans la recherche, puis a été consultante chez McKinsey. Elle a étudié l'électrotechnique en Italie et obtenu un doctorat en ingénierie des télécommunications au King's College à Londres.

4.2 Comité de rémunération

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'élire (respectivement de réélire), individuellement, les personnes suivantes en tant que membres du Comité de rémunération pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- Monsieur Markus Dennler (réélection)
- Monsieur Martin Naville (réélection)
- Madame Monica Dell'Anna (élection)

Explication : Sous réserve de l'élection de M. Markus Dennler, le Conseil d'administration a l'intention de le nommer comme Président du Comité de rémunération.

4.3 Organe de révision

Proposition : Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA, succursale de Pully, comme Organe de révision pour l'exercice 2018.

4.4 Représentant indépendant

Proposition : Le Conseil d'administration propose de réélire M^e Juan Carlos Gil, avocat à Zurich, en tant que représentant indépendant pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5. Approbation de la rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

5.1 Approbation de la rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration de l'Assemblée générale 2018 à l'Assemblée générale 2019

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2018 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019, soit CHF 1'000'000.

Explication : Le montant global maximum de rémunération susmentionné se fonde sur une composition du Conseil d'administration à six membres et couvre les éléments de rémunération indiqués dans les statuts, qui font l'objet de plus amples explications dans le rapport de rémunération 2017, ainsi qu'une réserve de CHF 100'000 afin de couvrir d'éventuelles tâches exceptionnelles nécessitant une rémunération additionnelle. Ces éléments de rémunération sont évalués conformément aux principes décrits dans le rapport de rémunération 2017.

5.2 Approbation de la rémunération globale maximale des membres de la Direction générale pour l'exercice 2019

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres de la Direction générale pour l'exercice 2019, soit CHF 5'000'000.

Explication : Le montant global maximum de rémunération susmentionné se fonde sur une composition de la Direction générale à cinq membres et couvre les éléments de rémunération indiqués dans les statuts, qui font l'objet de plus amples explications dans le rapport de rémunération 2017. Ces éléments de rémunération sont évalués conformément aux principes décrits dans le rapport de rémunération 2017.

6. Modification statutaire – Modification de l'alinéa premier de l'article 4^{ter} relatif au capital autorisé – Prolongation et augmentation du capital autorisé

Explication préliminaire : L'autorisation accordée au Conseil d'administration d'augmenter le capital-actions de la société (capital autorisé) pour un montant de CHF 362'040 au maximum expirera le 13 mai 2018. Dans le but d'assurer la flexibilité nécessaire au développement stratégique de la société, le Conseil d'administration propose de prolonger la disposition statutaire y relative (article 4^{ter} al. 1) d'une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 4 mai 2020, ainsi que d'augmenter de CHF 37'960 le capital autorisé, soit à CHF 400'000 au maximum.

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'amender l'alinéa premier de l'article 4^{ter} des statuts en modifiant (i) la date d'expiration, qui sera désormais fixée au 4 mai 2020 et (ii) le montant maximum du capital autorisé, qui s'élèvera désormais à CHF 400'000 au maximum correspondant à 2'000'000 actions nominatives nouvelles, d'une valeur nominale de CHF 0.20 chacune. Les autres dispositions de l'article 4^{ter} restent inchangées. La teneur de l'alinéa premier de l'article 4^{ter} actuel et le texte de la disposition révisée figurent dans l'annexe à la présente invitation.

La modification de l'article des statuts entrera en vigueur le jour de l'inscription au registre du commerce.

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Rapport de gestion, rapport de rémunération et rapports de l'Organe de révision

Le rapport de gestion pour l'exercice 2017 (comprenant le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés), le rapport de rémunération pour l'exercice 2017 ainsi que les rapports de l'Organe de révision y relatifs peuvent être consultés par les actionnaires à compter du 10 avril 2018 au siège de Swissquote Group Holding SA, Chemin de la Crétaux 33, à Gland en Suisse, ainsi que sur Internet à l'adresse : www.swissquote.com, section « La Société ». Ces rapports seront envoyés sur demande écrite aux actionnaires inscrits au registre des actions.

Bulletin-réponse et carte d'admission

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote le 30 avril 2018 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Aucune inscription au registre des actions ne sera effectuée du 1er mai 2018 jusqu'au jour de l'Assemblée générale (inclus).

Tous les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote reçoivent, avec la présente invitation, un bulletin-réponse. Les actionnaires sont priés de compléter le bulletin-réponse et de le renvoyer dans les plus brefs délais à ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, cela afin de faciliter les préparatifs de l'Assemblée générale.

Les cartes d'admission et le matériel de vote seront envoyés dès le 20 avril 2018 sur la base des bulletins-réponses reçus par ShareCommService AG. Les cartes d'admission déjà délivrées perdront toute validité et devront être restituées si les actions sont aliénées avant l'Assemblée générale.

Représentation

Les actionnaires ont la possibilité de se faire représenter à l'Assemblée générale comme suit :

- par la personne de leur choix, en commandant une carte d'admission puis en la remettant avec la procuration écrite à la personne choisie ; ou
- par le représentant indépendant, soit M^e Juan Carlos Gil, avocat, LL.M., Jegher Gil, Waldmannstrasse 6, CH-8001 Zurich. Si l'actionnaire ne donne pas d'instruction spécifique contraire au représentant indépendant, celui-ci suivra les propositions du Conseil d'administration.

Les actionnaires sont priés de compléter le bulletin-réponse, de le signer et de le renvoyer à ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg.

Swissquote Group Holding SA met à disposition de ses actionnaires la plateforme en ligne développée par ShareCommService AG. Cette plateforme permet aux actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote de commander leur carte d'admission ou d'octroyer des pouvoirs et des instructions au représentant indépendant. La plateforme permet également de commander le rapport de gestion 2017 et le rapport de rémunération 2017.

Les codes individuels pour accéder à la plateforme en ligne figurent sur le bulletin-réponse. Les actionnaires peuvent octroyer des pouvoirs et des instructions au représentant indépendant par le biais de la plateforme en ligne jusqu'au 2 mai 2018 à 12 heures.

Déroulement de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se déroulera principalement en allemand. Les présentations sur écran concernant les objets à l'ordre du jour seront en allemand et en français et la présentation concernant le rapport de gestion 2017 en anglais.

Le Conseil d'administration

Annexe

Version actuelle des articles / alinéas / chiffres concernés	Modifications proposées par le Conseil d'administration
Article 4^{ter} Capital autorisé 1. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions d'un montant de CHF 362'040.- au maximum, par l'émission d'un maximum de 1'810'200 actions nominatives nouvelles, d'une valeur nominale de CHF 0.20 chacune, et ce jusqu'au 13 mai 2018. Les alinéas 2 à 9 restent inchangés.	Article 4^{ter} Capital autorisé 1. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions d'un montant de CHF 400'000.- au maximum, par l'émission d'un maximum de 2'000'000 actions nominatives nouvelles, d'une valeur nominale de CHF 0.20 chacune, et ce jusqu'au 4 mai 2020 . Les alinéas 2 à 9 restent inchangés.